



MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B. P. 60 - KIGALI

Kigali, le 30 JUL 1981

N° 17/02/1339 /81

off. ext.

A l'attention de :

Date envoyée : 31-7-81

N° Classé : 13436/7/81

Réf. N° :

Annexe :

Objet : Demande d'ordres
de mission.

fait

✓ Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de demander à Votre Excellence de bien vouloir accorder un ordre de mission à la Délégation Rwandaise devant participer aux assises d'un groupe de travail ad hoc dans le cadre de la Commission Technique Spécialisée des Affaires Sociales et Culturelles à Kinshasa du 10 au 14 août 1981.
Il s'agit de:

- Docteur NYABYENDA Célestin, Secrétaire Général au Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire, Chef de délégation
- Monsieur GAKWAYA Athanase, Directeur du Service de réintégration des Handicapés à Kigali, membre de la délégation.

En effet, le groupe de travail ad hoc dont question a été créé lors de la quatrième session ordinaire de la Commission Technique Spécialisée des Affaires Sociales et Culturelles, tenue à Gisenyi, du 9 au 13 juin 1981. La mission de ce groupe de travail ad hoc est d'étudier entre autres problèmes les propositions présentées par le Secrétaire Exécutif Permanent de la CEPGL dans le domaine des Affaires Sociales.

Pour être à temps à la réunion, la Délégation Rwandaise quitterait Kigali le samedi 8 août 1981 et serait de retour le samedi 15 août 1981, soit une durée de 8 jours.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise, les assurances de ma plus haute considération.

Le Ministre des Affaires Sociales
et du Développement Communautaire

NTAGERURA André,

Pour approbation et Copie pour
information :

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI.



juicy
du le 4/8/81

MEMORANDUM SUR LE GROUPE DE TRAVAIL AD HOC DEVANT
SE RENDRE A KINSHASA DANS LE CADRE DE LA COMMISSION
TECHNIQUE SPECIALISEE DES AFFAIRES SOCIALES ET
CULTURELLES, DOMAINE "AFFAIRES SOCIALES".

INTRODUCTION:

Nous venons de terminer tout récemment les assises de la quatrième session ordinaire de la Commission Technique Spécialisée des Affaires Sociales et Culturelles qui, comme on le sait, groupe les sous-commissions de la Santé et des Affaires Sociales, du Travail et de la Sécurité Sociale, de l'Information et Presse, de la Jeunesse et des Sports et enfin de la Culture et des Arts.

Ces différentes sous-commissions se réunissent régulièrement à des dates bien précises pour examiner les problèmes relatifs aux domaines en question. Jusqu'ici nous pouvons dire sans crainte d'erreur que la sous-commission de la Santé et des Affaires Sociales n'a traité que le volet "Santé" laissant de côté le volet "Affaires Sociales" qui ne devait pourtant pas être négligé vu son importance.

C'est pourquoi lors des assises de la quatrième session ordinaire de la Commission Technique Spécialisée des Affaires Sociales et Culturelles, tenues à Gisenyi, du 9 au 13 juin, il a été décidé, après l'examen des propositions émises par le Secrétariat Exécutif Permanent de la CEPGL, de s'occuper également du volet "Affaires Sociales" et de lui redonner sa place en créant un groupe de travail ad hoc.

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL AD HOC:

Il a été souhaité, du moins tout au début des activités, que ce groupe de travail soit constitué par un à trois délégués par pays comprenant notamment des personnes des Services ci-après:

- Service d'Assistance Sociale (handicapés, orphelinats, personnes âgées, etc.)
- Service de Promotion Sociale (Coopératives, Foyers, Centres Sociaux, Alphabétisation).



MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B. P. 60 - KIGALI

A traiter par
Date entrée
N° classement

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.

Réf. N° :
Annexe :
Objet : Demande d'ordres
de mission.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de demander à Votre
Excellence de bien vouloir accorder un ordre de mission à la Délégation
Rwandaise devant participer aux assises d'un groupe de travail ad hoc
dans le cadre de la Commission Technique Spécialisée des Affaires
Sociales et Culturelles à Kinshasa du 10 au 14 août 1981.
Il s'agit de:

- Docteur NYABYENDA Célestin, Secrétaire Général au
Ministère des Affaires Sociales et du Développement
Communautaire, Chef de délégation
- Monsieur GAKWAYA Athanase, Directeur du Service de
réintégration des Handicapés à Kigali, membre de la
délégation.

En effet, le groupe de travail ad hoc
dont question a été créé lors de la quatrième session ordinaire de la
Commission Technique Spécialisée des Affaires Sociales et Culturelles,
tenue à Gisenyi, du 9 au 13 juin 1981. La mission de ce groupe de
travail ad hoc est d'étudier entre autres problèmes les propositions
présentées par le Secrétaire Exécutif Permanent de la CEPGL dans le
domaine des Affaires Sociales.

Pour être à temps à la réunion, la
Délégation Rwandaise quitterait Kigali le samedi 8 août 1981 et serait
de retour le samedi 15 août 1981, soit une durée de 8 jours.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur
le Président de la République Rwandaise, les assurances de ma plus
haute considération.

Le Ministre des Affaires Sociales
et du Développement Communautaire

NTAGEYWA André.

Pour approbation et Copie pour
information :

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI.



Handwritten signature and date: Vu le 4/8/81.

MEMORANDUM SUR LE GROUPE DE TRAVAIL AD HOC DEVANT
SE RENDRE A KINSHASA DANS LE CADRE DE LA COMMISSION
TECHNIQUE SPECIALISEE DES AFFAIRES SOCIALES ET
CULTURELLES, DOMAINE "AFFAIRES SOCIALES".

INTRODUCTION:

Nous venons de terminer tout récemment les assises de la quatrième session ordinaire de la Commission Technique Spécialisée des Affaires Sociales et Culturelles qui, comme on le sait, groupe les sous-commissions de la Santé et des Affaires Sociales, du Travail et de la Sécurité Sociale, de l'Information et Presse, de la Jeunesse et des Sports et enfin de la Culture et des Arts.

Ces différentes sous-commissions se réunissent régulièrement à des dates bien précises pour examiner les problèmes relatifs aux domaines en question. Jusqu'ici nous pouvons dire sans crainte d'erreur que la sous-commission de la Santé et des Affaires Sociales n'a traité que le volet "Santé" laissant de côté le volet "Affaires Sociales" qui ne devait pourtant pas être négligé vu son importance.

C'est pourquoi lors des assises de la quatrième session ordinaire de la Commission Technique Spécialisée des Affaires Sociales et Culturelles, tenues à Gisenyi, du 9 au 13 juin, il a été décidé, après l'examen des propositions émises par le Secrétariat Exécutif Permanent de la CEPGL, de s'occuper également du volet "Affaires Sociales" et de lui redonner sa place en créant un groupe de travail ad hoc.

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL AD HOC:

Il a été souhaité, du moins tout au début des activités, que ce groupe de travail soit constitué par un à trois délégués par pays comprenant notamment des personnes des Services ci-après:

- Service d'Assistance Sociale (handicapés, orphelinats, personnes âgées, etc.)
- Service de Promotion Sociale (Coopératives, Foyers, Centres Sociaux, Alphabétisation).

Au cours des débats, la délégation rwandaise a également insisté pour que ce groupe de travail ad hoc tienne sa réunion avant la prochaine session du Conseil des Ministres et Commissaire d'Etat.

Il fut également convenu que ce groupe de travail ad hoc se réunisse à Kinshasa dans la première quinzaine du mois d'août 1981.

CONCLUSIONS:

Etant donné l'importance du domaine social dans les Pays membres de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs, nous pensons que le Rwanda a de l'intérêt à participer aux assises de ce groupe de travail pour que de nombreux problèmes sociaux dont notamment les handicapés de tous ordres, les orphelins, etc ... puissent trouver une solution assez rapide et que surtout le domaine social ne continue pas à être le parent pauvre au sein de la communauté.

* * *

*